

# Atelier sur les principes humanitaires

---

## Instructions

### REMARQUE

L'audience cible idéale pour laquelle cet atelier a été conçu est celle des étudiants/praticiens de formation juridique. Cependant, la question des principes peut être également pertinente pour ceux qui ont étudié les relations internationales ou le développement, des sujets liés aux soins de santé, etc. En outre, l'atelier est un excellent outil de discussion et de réseautage pour les praticiens de l'humanitaire de divers horizons et organisations. C'est pourquoi, il est vivement recommandé aux intervenants/enseignants d'adapter son contenu à leur public et d'encourager les participants et les praticiens qui n'ont pas de formation juridique à suivre au préalable la formation [cours en ligne du CICR sur les règles et principes de base du DIH](#).

### OBJECTIFS

- Les participants acquerront une bonne compréhension de la distinction entre la NIIHA (l'action humanitaire neutre, impartiale, indépendante), les Principes fondamentaux et les principes humanitaires.
- Les participants acquerront une compréhension approfondie des sources, des définitions et des défis de la NIIHA et des Principes fondamentaux.
- Les participants perfectionneront leurs connaissances du cadre juridique régulant la protection et l'assistance humanitaires sous l'angle des Principes fondamentaux. Ils comprendront ainsi les différents rôles joués par les principaux acteurs qui occupent l'espace humanitaire.
- Les participants comprendront mieux la signification des principes humanitaires, qui est tenu par ces principes, et qui en bénéficie légalement ; ils seront sensibilisés aux défis juridiques et pratiques qui se posent aujourd'hui et aux dilemmes qui entourent la question.
- Les participants perfectionneront leur capacité de réflexion critique sur cette question et leur capacité à développer leurs arguments personnels concernant la mise en œuvre de la NIIHA à la lumière du droit international humanitaire et du droit international.
- Les praticiens acquerront une compréhension claire du cadre juridique qui régule l'action humanitaire par une immersion approfondie dans le DIH et le droit international. Cette meilleure connaissance du cadre normatif entourant l'action humanitaire facilitera leur travail quotidien.
- Les intervenants/enseignants pourront développer leurs compétences dans un domaine précis du droit international, sensibiliser aux Principes fondamentaux et promouvoir l'action humanitaire impartiale par des recherches complémentaires (*Revue internationale de la Croix-Rouge*) et d'autres événements et opportunités d'enseignement au sein de leurs établissements.

## DETAILS

### 0. Remarques préliminaires à l'intention du formateur

- 1) Le document intitulé « Structure de l'atelier » répertorie les documents sur lesquels il s'appuie : le cas fictif et le jeu de rôle, la présentation PowerPoint sur les Principes fondamentaux et, en particulier, sur la NIIHA, et les 2 études de cas « UN Security Council Resolution on the Conflict in Syria » et « L'approche du CICR à l'égard des défis contemporains en matière de sécurité » sur l'assistance humanitaire et les Principes fondamentaux.
- 2) Il faut néanmoins garder à l'esprit qu'il est aussi possible de commencer par les études de cas puis d'enchaîner sur la présentation et le jeu de rôles ou de commencer par la présentation, puis d'enchaîner sur les études de cas avant de conclure par le jeu de rôle. L'ordre de ces trois activités est donc interchangeable. Il est également possible de conduire l'atelier en deux sessions séparées : un cours présentant la question et un séminaire avec le jeu de rôle et les deux études de cas.
- 3) De manière générale, les formateurs doivent se sentir libres d'adapter l'atelier à leur pédagogie, au temps dont ils disposent et au niveau de leur public. Le plus important est de prendre le temps de lire, de préparer et de maîtriser tous les documents au préalable.

### I. Lectures

Quelques jours avant l'atelier, les participants devront recevoir un ensemble de documents essentiels à préparer et pourront en particulier prendre connaissance de la structure de l'atelier, notamment des lectures obligatoires et des lectures recommandées. Les références obligatoires sont les études de cas et les fiches d'information associées avec les questions, et les dispositions légales correspondantes. L'objectif est de permettre aux participants de se familiariser avec le sujet et de se faire une idée générale de l'approche que le CICR suggère vis-à-vis de la question des Principes fondamentaux. Destinée aux participants comme aux enseignants, la liste de lecture facultative contient des documents permettant de poursuivre les recherches et d'approfondir l'analyse. Enfin, les participants devront également recevoir la version imprimée du document intitulé « Cadre juridique des principes fondamentaux », dont la lecture est obligatoire et qui contient les dispositions juridiques pertinentes sur le sujet afin de pouvoir s'y référer en cours.

### II. Cas fictif et jeu de rôle pour introduire le sujet

L'atelier est censé commencer par un cas fictif et un jeu de rôle associé permettant aux participants de découvrir par eux-mêmes les questions entourant les Principes fondamentaux sous différents angles par le dialogue, la confrontation, les tâtonnements. Le jeu de rôle mobilise leur expérience et leur réflexion personnelles et fait également appel aux lectures suggérées pour résoudre le problème qui leur est soumis.

Comme le scénario du jeu de rôle peut lui-même être difficile pour des participants qui n'ont pas d'expérience de l'humanitaire ou du DIH, des indications ont été élaborées sous forme de questions structurées par sujet, que les formateurs poseront en jouant le rôle de journalistes. Ces questions, telles qu'elles sont formulées, devraient aider les participants qui n'ont aucune expérience humanitaire à comprendre le problème et à apporter des réponses. Les questions proposées

peuvent être ignorées si les participants sont des praticiens de l'humanitaire qui ont une expérience suffisante pour la simulation. Elles peuvent néanmoins offrir une source d'inspiration pour les formateurs/journalistes.

Il est conseillé aux formateurs de sélectionner, dès avant la préparation du groupe, trois participants/praticiens au sein de chaque groupe, qui joueront les rôles pour chaque équipe. Les autres membres du groupe joueront le rôle de journalistes avec les formateurs (de manière attendue ou inattendue, selon le niveau) ou écouteront les présentations et les réponses apportées par les autres participants. La première option permet aux participants et aux praticiens d'envisager les questions des Principes fondamentaux sous différents angles

Après le jeu de rôle, il est souhaitable de consacrer quelques minutes à un débriefing sur les questions abordées dans le cas fictif. L'intervenant peut noter les principaux sujets soulevés lors du brainstorming sur un tableau à feuilles ou sur un tableau blanc. Il reviendra ensuite sur ces sujets au cours de la présentation afin d'encourager les participants à faire le lien entre la théorie et la pratique, entre les informations abstraites et les images et les scénarios. Il faut garder à l'esprit que les problèmes soulevés dans la simulation trouvent une réponse juridique ou pratique dans la présentation PowerPoint. Une diapositive aborde en particulier la question de la distinction entre « franchissement des frontières » et « franchissement des lignes de front » en matière d'assistance humanitaire, qui correspond à l'objet de l'exercice de simulation.

### III. Théorie – Présentation PowerPoint

L'objectif de la présentation PowerPoint est de faire comprendre aux participants le sens des Principes fondamentaux, leur importance et les défis qui y sont liés en examinant le cadre juridique et son application pratique. Elle présente les caractéristiques suivantes afin d'aider l'intervenant à véhiculer efficacement le message :

**Contenu.** La première partie est consacrée aux définitions, la deuxième aux sources du droit et la troisième aux défis. L'objectif est de dissiper les confusions dont les débats actuels entourent les principes humanitaires et de faire comprendre aux participants le lien entre un problème et sa réponse humanitaire (en termes juridiques et pratiques).

**Structure.** La présentation PowerPoint aide l'intervenant et les participants à se concentrer sur les points principaux pendant l'explication.

**Commentaires.** Ils contiennent les informations essentielles relatives à la diapositive. Leur objectif est de guider l'intervenant dans la compréhension des arguments présentés. L'intervenant est encouragé à effectuer ses propres recherches et à adapter le contenu de sa présentation à ses besoins.

**Visuels.** Les images aident les participants à visualiser l'information et à mémoriser les idées associées aux images.

Bien que la présentation vise à donner une vue d'ensemble du sujet qui soit aussi complète que possible, l'enseignant/le formateur est censé l'adapter au temps dont il dispose. Il est donc possible d'écarter ou de présenter plus brièvement certaines diapositives, tant que les messages principaux sont fidèles à la présentation d'origine.

## IV. Questions et discussion autour de la présentation

Avant de passer aux études de cas, les participants pourront demander des précisions, poser des questions et examiner des problématiques qui n'ont pas été abordées au cours de la présentation.

## V. Études de cas

L'objectif de la troisième partie de l'atelier est de permettre aux participants d'appliquer les concepts théoriques à des situations pratiques de la réalité des conflits armés contemporains. À travers l'analyse d'études de cas pratiques, les participants aborderont les questions juridiques et pratiques controversées relatives à l'assistance humanitaire et aux Principes fondamentaux. L'objectif de cet exercice, basé sur la publication de référence en matière de DIH *Un droit dans la guerre ?*, est de permettre aux participants de déterminer quelles règles de DIH peuvent ou doivent être appliquées et quelles solutions humanitaires concrètes peuvent être trouvées aux dilemmes et obstacles pratiques qui se posent en matière d'assistance humanitaire. Les questions associées aux études de cas proposées traitent des points soulevés au cours de la simulation et de la présentation PowerPoint : l'objectif est d'aborder des questions similaires sous différents angles et de consolider la compréhension qu'ont les participants de ces questions par une réflexion et une discussion de groupe.

### A. Introduction aux cas et questions

Pour s'assurer que tous les participants connaissent bien les études de cas et comprennent les faits correctement, il est recommandé à l'intervenant/au formateur de présenter brièvement les faits exposés dans chaque cas au préalable. Il est conseillé de procéder sous forme de séance interactive et de demander à des volontaires d'exposer ce qu'ils comprennent des cas.

### B. Discussion en groupes (groupes de deux)

Les participants sont ensuite divisés en groupes de cinq personnes maximum ; chaque groupe travaille sur une question précise. Ces discussions en petits groupes permettent aux participants de se concentrer sur un nombre réduit de questions et d'avoir des échanges plus efficaces. Il leur sera plus facile de s'exprimer et de participer à la discussion générale s'ils ont déjà eu la possibilité de discuter avec quelques autres participants. Chaque groupe nomme un rapporteur qui fera le compte-rendu de la réflexion de groupe en assemblée plénière.

### C. Rapport des groupes et discussion

Dans une dernière étape, les résultats de ces discussions de groupes seront ensuite communiqués à l'ensemble des participants afin que tout le monde puisse participer au débat et exprimer son point de vue. Chaque rapporteur de groupe résume ses conclusions en deux minutes et invite les autres participants à les contester ou à soulever d'autres questions. La séance plénière permet aux participants de se familiariser avec les principales questions de droit qui entourent les autres cas, qu'ils n'ont pas traitées dans leur groupe. De plus, l'enseignant/le formateur et les participants pourront évoquer d'autres questions qui n'ont pas été couvertes dans la séance de groupe.